



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/681

Lancement de l'opération n° 60023850 "Renouvellement du matériel agricole et engins espaces verts 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4, programme 00012.

Direction des Espaces Verts

**Rapporteur** : M. HUSSON Nicolas

**SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/681 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60023850  
"RENOUVELLEMENT DU MATERIEL AGRICOLE ET  
ENGINS ESPACES VERTS 2021-2026" ET AFFECTATION  
D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-4, PROGRAMME 00012.  
(DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Renouvellement du matériel agricole et engins espaces verts 2021-2026 » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle « Enveloppes espaces verts 2021-2026 », n° 2021-4, programme n° 00012.

La Direction des espaces verts assure la création et le réaménagement d'espaces publics végétalisés sous la forme de parcs, squares et jardins ou de rues végétalisées. Elle assure ainsi la gestion de près de 430 hectares d'espaces verts et son patrimoine arboré répartis sur près de 300 sites ainsi que les aires de jeux, les fontaines, etc. sur les 9 arrondissements de la Ville de Lyon. Certifiée ISO 14 001 depuis de nombreuses années, toutes ses actions sont tournées vers la préservation et le développement de la biodiversité présente sur le territoire de la Ville de Lyon.

Afin de mener à bien ces différentes activités, la Direction des espaces verts dispose d'un parc de plus de 1 300 matériels. Parmi ceux-ci le petit matériel lié aux activités de gestion des espaces verts est le plus important (plus de 700 matériels de type tondeuses, tailles-haies, souffleurs, motoculteurs, coupe-herbe, débroussailleuses...). La Direction dispose également d'engins et de matériels spécifiques aux différentes activités : élagage (tronçonneuses, tomographes, broyeur...), production horticole (rempoteuse, tracteur, arracheuse...), gestion des fontaines et des jeux (matériel électroportatif,...), ateliers (postes à souder, ponts élévateurs...), logistique (broyeur, engins de travaux publics...).

Le programme de renouvellement du matériel agricole et engins espaces verts permet de remplacer le matériel vétuste et d'acquérir de nouveaux matériels en respectant plusieurs principes :

- Interroger systématiquement le juste besoin, favoriser les essais et les expérimentations pour adapter au mieux le matériel ;
- Favoriser la mutualisation des matériels entre les différentes équipes ;
- Adapter au mieux le matériel à l'évolution des pratiques, et particulièrement les pratiques liées à une gestion plus écologique ;
- Diminuer l'empreinte carbone du parc en développement notamment le parc de matériel électrique, en fonction des innovations du marché.

Cette opération évaluée à 1 000 000 euros TTC est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-4 « Enveloppes espaces verts 2021-2026 », programme n° 00012.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021/584 du 25 mars 2021 ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 60023850 « Renouvellement du matériel agricole et engins espaces verts 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-4 « Enveloppes Espaces verts 2021-2026 », programme 00012.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00012, AP 2021-4, opération n° 60023850 et seront imputées sur le chapitre 21, fonction 511, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
  - 2021 : 166 000 euros TTC ;
  - 2022 : 166 000 euros TTC ;
  - 2023 : 166 000 euros TTC ;
  - 2024 : 166 000 euros TTC ;
  - 2025 : 166 000 euros TTC ;
  - 2026 : 170 000 euros TTC.
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.
- 4- M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à l'opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET